



COMMUNIQUE DE PRESSE

Perpignan, le 14 novembre 2022

Le Département crée du lien social autour du sport en invitant l'USAP à s'entraîner à Prades et rencontrer la population

Entraînement délocalisé à Prades
le mercredi 16 novembre à partir de 10 h
stade Clément Padrixe
PRADES

La Présidente du Département, Hermeline MALHERBE, accompagnée de Aude VIVES et Michel GARCIA, Conseillers départementaux du canton Pyrénées Catalanes, invite la population à un rendez-vous exceptionnel avec les joueurs de l'USAP dans le but d'échanger lors d'un entraînement délocalisé.

Dans le cadre de son partenariat avec le Département, l'USAP participe régulièrement à des opérations à destination de la jeunesse des Pyrénées-Orientales, ici avec les enfants de l'école de rugby et du conseil municipal des enfants de Prades. Les habitants du Conflent et de Prades sont également invités à assister à un entraînement délocalisé de l'équipe professionnelle de rugby à XV de Perpignan : USAP. L'objectif est de sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport, au respect des règles et à la vie en communauté. Une rencontre, des photos et des séances de dédicaces sont prévues après l'entraînement des joueurs. Cet événement montre l'implication du Département pour la pratique du sport pour tous et son attachement à créer bien-être et lien social à travers le partage des valeurs du sport.

Le programme :

- 9 h 30 arrivée des joueurs
- 10 h début de l'entraînement de l'USAP, ouvert à tous
- 11 h photos avec l'ensemble de l'équipe, les élu.e.s et les jeunes issus des 2 sections de l'école de rugby de Prades ainsi que les enfants du Conseil municipal qui recevront des places pour le prochain match.
- 11 h 15 dédicaces et photos pour le public
- 12 h temps convivial

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE : Alexandra GIRARD, attachée de Presse. Tel 07 86 48 14 90 (sauf le mercredi)

Eva ENGZELL, directrice adjointe de la communication, Tél 06 09 86 25 77

(uniquement le mercredi)

leDépartement66.fr

